Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1206

commission principale :	finances et institutions
commune (s) :	Lyon 2°
objet :	**Commerce café de Paris - Demande d'exonération de deux mois et demi de loyer**
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Centre d'échanges de Lyon-Perrache

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le centre d'échanges de Perrache, faisant partie intégrante du patrimoine communautaire, dispose de locaux commerciaux dans la galerie marchande, au niveau 2 du bâtiment.

Un des fonds de commerce, le café-restaurant-brasserie le café de Paris va faire l'objet de travaux de rénovation importants (changement des sols et des faux-plafonds, réagencement de la salle de restaurant, etc.) à la charge du gérant en exercice et avec l'accord de la Communauté urbaine, qui nécessitent la fermeture de cet établissement pour une durée minimum de six semaines.

Ces travaux d'embellissement vont contribuer à l'amélioration de l'image du centre d'échanges.

C'est pourquoi, à ce titre, il est proposé qu'une exonération de deux mois et demi de loyer soit consentie au café de Paris, représentant un montant de 20 031,20 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à consentir au commerce café de Paris une exonération de deux mois et demi de loyer.

2° - Cette opération représente une diminution des recettes inscrites au budget principal de la Communauté urbaine de 20 031,20 € TTC - exercice 2003 - compte 752 100 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,